



Reflets de

La Tour



Administration communale

Tél. 032 436 10 70 – Fax 032 436 10 79 – E-mail : commune@courrendlin.ch

JOURNAL LOCAL PUBLIÉ PAR LA COMMISSION CULTURE ET SPORT DE COURRENDLIN

Parution trimestrielle

N° 115

Mars 2017

Editorial

L'année 2016 restera, je l'espère, gravée dans les mémoires. Quelle belle énergie le village a montré tout au long de ces 12 mois ! La fête, que dis-je, les fêtes furent belles. C'est que 1150 ans, ce n'est pas rien !

Chaque acteur a parfaitement tenu son rôle : la Municipalité, le personnel communal, les enseignants, les sociétés, les commerçants... et les villageois qui ont su répondre aux différentes invitations qui leur ont été lancées. Evidemment, je n'oublie pas la commission d'organisation qui n'a pas ménagé ses efforts afin de rendre chaque manifestation mémorable.

L'émulation ressentie lors de St-Nicolas, soirée ô combien lumineuse (et fraîche !), m'a profondément marquée. J'ai senti battre le cœur du village et éprouvé une intense émotion à voir la population ainsi réunie, tous âges confondus, sur cette magnifique place des écoles...

Pour prolonger cette année anniversaire, la Commission Culture, Jeunesse et Sport prépare depuis plusieurs mois une « capsule temporelle ». Un album sera glissé à l'intérieur, album retraçant 2016 à l'aide de photos, d'articles de journaux, de statistiques communales... Différents objets l'accompagneront et seront ainsi préservés du temps dans un endroit tenu secret. La Commission souhaite que la capsule soit ouverte pour les festivités du 1200^e !

Le 31 décembre 2016, n'a pas seulement marqué la fin des festivités mais également celle de mon mandat de conseillère communale. Ma décision de partir, bien que mûrement réfléchie, s'accompagne malgré tout de regrets d'autant que ma tête fourmille encore d'idées et d'envies !

Je profite ici de remercier Monsieur le Maire ainsi que tous les conseillers communaux que j'ai côtoyés durant ces huit années. J'ai beaucoup appris à leurs côtés et notre esprit d'équipe m'a permis de m'investir sans relâche me sachant soutenue.

Faire partie d'un exécutif est une tâche parfois ingrate mais souvent passionnante et s'engager pour sa commune est extrêmement valorisant. J'encourage donc chacune et chacun à tenter l'aventure !

Quelques mots aussi pour le personnel communal qui s'est avéré un appui inestimable dans la mise en œuvre de nombreuses tâches. Je les remercie d'avoir su s'accommoder de ma folie créatrice qui les a parfois mis dans des situations inconfortables.

Je souhaite à mon successeur, Jean-Noël Minger, de profiter à fond de cette magnifique expérience, sans se mettre de limites...

...les finances communales s'en chargeront !

Natacha Broquet

2016, une année festive !



2016 a tiré sa révérence pour la Nouvelle année !

Que d'animations, de fêtes et d'émotions pour cette année riche en festivités que l'a été 2016.

Pour rappel, 4 manifestations dans l'année : Feu des Brandons, Week-end populaire, Marché de l'Artisanat et Marché de la St-Nicolas.

Courrendlin, 1150 ans d'histoire ! Quelles belles émotions partagées entre population, Comité d'organisation et Autorité communale. Un sentiment d'une année achevée dans un état d'esprit festif et solidaire.

Un grand merci au Comité d'organisation qui a été présent à tout moment et qui a mis sur pied ces 4 manifestations dans le but d'apporter de la gaieté et de la convivialité. Sans compter leurs heures, les membres du comité ont toujours répondu présents avec sourire et dévouement.

Un grand merci à la population de Courrendlin, sans qui, ces festivités n'auraient eues de sens et de partage.

Se réunir pour être ensemble, peut-être la devise de cette année achevée.

Un grand merci au personnel communal, aux élèves et enseignants qui ont œuvrés, souvent, dans l'ombre pour permettre à la population de se sentir en sécurité et de s'émerveiller devant les animations et décorations.

Un grand merci à tous les sponsors pour leur soutien envers notre commune et sa population, sans qui, de nombreuses animations n'auraient pûes être réalisées.

2016, une année riche en émotion ! 2016, une année riche en simplicité et convivialité ! 2016, une année de changement et de fête !

Fin de mandat pour Natacha Broquet



Madame Natacha Broquet, conseillère communale et chargée du dicastère Culture, Sport et Jeunesse, a décidé de tirer sa révérence aux affaires communales.

C'est donc avec regrets que le Conseil communal a pris acte de sa démission en date du 31 décembre 2016.

Durant ses années de mandat, M^{me} Broquet a réussi à dynamiser notre village et la population par des activités culturelles et récréatives, notamment avec l'Association Horizon Courrend'Culture. M^{me} Broquet s'est également beaucoup investie en faveur des sociétés locales du village avec lesquelles une certaine complicité s'est créée.

Qui dit Journal de la Tour évoque bien entendu la Commission Culture, Sport et Jeunesse et plus particulièrement Natacha Broquet qui avait toujours pour but d'apporter une qualité de rédaction et de la vie à lecture de ce journal.

Une page se tourne définitivement dans cette édition, avec le départ de M^{me} Natacha Broquet. L'équipe aura pour mission de continuer dans le même état d'esprit,

celui de donner à la population un aperçu de la vie locale et de faire vivre notre si beau village.

M^{me} Broquet a toujours collaboré avec passion pour les manifestations culturelles ou pour la jeunesse de Courrendlin. Reprendre cette mission ne sera pas chose facile mais nous sommes certains que son successeur, M. Jean-Noël Minger, sera à la hauteur et apportera d'autres idées et une manière différente mais complémentaire de se sentir bien à Courrendlin...

Un grand merci à Natacha Broquet pour son dévouement, son engagement et sa collaboration dans les affaires communales, pour la jeunesse, pour la culture et pour bien plus encore!

Ses collègues de Conseil communal et l'ensemble du personnel communal souhaitent tout le meilleur pour M^{me} Natacha Broquet et lui réitèrent leurs remerciements pour ces années de collaboration tant appréciées.

Bon vent et merci!

Bienvenue à Jean-Noël Minger



Monsieur Jean-Noël Minger, citoyen de Courrendlin et âgé de 52 ans, a succédé à Madame Natacha Broquet en qualité de conseiller communal en charge du dicastère de la Culture, Jeunesse et Sport avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Ses collègues de conseil ainsi que le personnel communal lui souhaitent la bienvenue et se réjouissent de cette nouvelle et durable collaboration.

M. Minger Jean-Noël sera un nouveau représentant de l'Autorité communale au sein du village et d'ail-

leurs. L'ensemble du Conseil communal est certain qu'il sera un élément complémentaire et lui réitère ses félicitations pour son engagement et nomination.

Changement de Présidence à la Bourgeoisie

M. Gabriel Fromaigeat a tiré sa révérence à la présidence de la Bourgeoisie au 31 déc. 2016. Le Conseil de bourgeoisie a décidé de nommer M. Philippe Champion pour succéder à M. Fromaigeat avec effet au 1^{er} janvier 2017.

M. Gabriel Fromaigeat ne quitte pas le comité de Bourgeoisie, attendu qu'il a été nommé en qualité de membre.

Le Conseil communal salue le dévouement et engagement de M. Fromaigeat depuis plusieurs années pour le village et ses origines.

L'Autorité communale se réjouit de perdurer cette collaboration avec M. Philippe Champion et l'ensemble du comité de Bourgeoisie.

En ce début d'année, il a été décidé de diffuser dans le Journal local différentes informations concernant les dossiers traités au sein du Conseil communal. Les séances se tiennent tous les lundis sous la présidence de M. Gérard Métille, Maire.

Echos du conseil communal

Dès le 1^{er} janvier 2017, M. Jean-Noël Minger, PS, a pris sa fonction de conseiller communal en remplacement de Mme Natacha Broquet, démissionnaire. Il assume le dicastère Culture, Sport et Jeunesse.

Mairie

o Fusion de communes: le comité de fusion a rencontré les Conseils communaux et les secrétaires de Courrendlin, Châtillon, Rebeuvelier, Vellerat et Rossemaison pour présenter l'avancement du dossier et la convention de fusion. Cette dernière sera signée au mois de mars 2017. Différentes séances d'informations auront lieu dans les communes dans le courant du printemps. La votation populaire concernant le projet aura lieu le 11 juin 2017.

La séance d'information prévue à Courrendlin aura lieu le mardi 9 mai 2017 à 19 h 45.

- o Le Conseil communal a rencontré M. le Ministre Juillard pour discuter de différents dossiers en cours.
- o Le Conseil communal a rencontré les artisans et commerçants du village lors d'une soirée d'échanges qui s'est déroulée au Casino Barrière en date du 30 janvier 2017.

Ecoles

- o Un groupe de travail pour mettre en place la fusion du cercle scolaire Courrendlin-Rebeuvelier est constitué et travaille sur ce dossier. Toutes les informations à ce sujet seront diffusées aux parents en temps opportun au fil de l'avancement du dossier.
- o La crèche-garderie/UAPE Arc-en-Ciel a vu son autorisation d'exploiter une institution de la petite enfance renouvelée pour une durée de 4 ans par les instances cantonales compétentes.

Urbanisme et bâtiments

- o Lotissement Les Quérattes: toutes les parcelles à bâtir ont été vendues/un chêne situé à l'entrée du secteur se trouve en mauvais état et sera abattu en février.
- o Carte des dangers chutes de pierres – Choindez: le chantier de sécurisation des falaises de Choindez se poursuit. Les digues et filets sont en cours de réalisation.
- o Un projet de construction de deux immeubles comportant 24 appartements adaptés dans le secteur Clos Brechon est à l'étude. Des locaux médicaux et un centre de jour pour personnes âgées pour-

raient être créés au rez-de-chaussée des bâtiments.

Travaux publics

- o Service des eaux: deux pompes de la station de pompage seront remplacées car celles actuellement en place sont usagées
- o Gaz naturel: la conduite de gaz naturel de la route de Châtillon présente des défauts et sera assainie.
- o Les travaux de construction de la passerelle sur la Birse derrière le centre commercial débutent à mi-février.

Transports et Energie

- o La commission extraordinaire travaille sur le projet de construction du nouveau bâtiment de la buvette et des vestiaires du football-club.
- o La ligne électrique située entre le canal et la rue Chavon-Dedos sera mise sous terre par l'entreprise BKW.

- o L'éclairage de la place de la patinoire sera modifié et s'allumera automatiquement lors de l'arrivée de véhicules et personnes.

Finances, déchetterie et population

- o Les citoyens devront voter concernant le projet du SEOD pour la création d'une déchetterie régionale du SEOD en date du 21 mai 2017.
- o Le Conseil communal a accepté d'adhérer au projet du SEOD pour l'installation de conteneurs Moloks dans le village et travaille sur le projet.
- o L'étude en vue de l'isolation du bâtiment de l'école secondaire est en cours. Une subvention de Fr. 50 000.- a été promise par le programme bâtiment de la Confédération.

22 février 2017

Rappel aux propriétaires de chien

L'Autorité communale tient à rappeler quelques règles essentielles aux propriétaires de chien selon le Règlement de Police locale.

Article 78, al. 1: La personne qui garde des chiens doit veiller à ce que ses animaux n'importent pas les voisins par leurs aboiements ou d'une autre manière. Elle doit également empêcher ses bêtes de souiller les promenades, les trottoirs, les jardins publics, les jardins privés et les terrains agricoles pendant la croissance du fourrage et jusqu'à sa récolte.

Article 78, al. 2: Les chiens doivent être tenus en laisse dans la localité et plus particulièrement dans le secteur des écoles, sous peine d'amendes en cas d'infraction.

Rappel concernant l'interdiction de feu

L'Autorité communale tient à rappeler quelques points sur l'incinération de déchets naturels – Règlement communal de Police locale.

Art. 35, al. 3: Il est strictement interdit de mettre le feu aux déchets urbains et de chantiers. Seuls sont autorisés les feux de déchets de forêts, des champs et des jardins (art. 26aOpair*).

Sous réserve des dispositions prévues dans le Code civil, concernant les fumées en zone habitable.

Art. 56, al. 1: Toute émanation de fumée ou autre émanation incommode sont interdites si un voisin peut être importuné.

Le Conseil communal

***Ordonnance sur la protection de l'air**
Art. 26b1 Incinération hors installation

¹ Les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne peuvent être incinérés hors d'une installation que s'ils sont suffisamment secs pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée.²

² L'autorité peut, s'il existe un intérêt prépondérant, autoriser, au cas par cas, l'incinération hors installation de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins qui ne sont pas assez secs et que les immiscions ne sont pas excessives.

³ Elle peut limiter ou interdire l'incinération hors installation de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins en certains endroits ou à certaines périodes, si des immiscions excessives sont à craindre.

¹ Introduit par le ch. I de l'O du 4 juil. 2007, en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2007 (RO 2007 3875).

² Nouvelle teneur selon le ch. I de l'O du 18 juin 2010, en vigueur depuis le 15 juil. 2010 (RO 2010 2965).

Rappel concernant les permis de construire

L'Autorité communale tient à rappeler quelques paragraphes du décret concernant les permis de construire de la République et canton du Jura. Les constructions étant soumises à demande de permis de bâtir sont :

- Art. 4 : sous réserve de l'article 6, un permis de construire est nécessaire pour la construction et l'agrandissement :
- a) de bâtiment et parties de bâtiments ;
 - b) d'autres installations, telles que :
 - o citernes, installations de stockage et de distribution d'essence, de lubrifiant et de gaz ;
 - o tours, cheminées, antenne, stations transformatrices ;
 - o clôtures fixes à la limite (-----) de 1m20, palissades, murs ;
 - o rampes, parties saillantes de bâtiments, piscines, constructions souterraines, serres, capteurs solaires ;
 - o fosse à purin, fosse à fumier, installations d'épuration, fosses de décantation, puits perdus ;
 - o équipements privés (route, accès, place de stationnement, conduites,...) ;
 - o établissement de résidences mobiles, caravanes habitables, tentes, ... à l'extérieur d'un terrain de camping autorisé ;
 - o les modifications apportées à un terrain par le fait de le combler ou de le creuser ; cette exigence ne s'applique qu'aux modifications de plus de 1,20 m de la hauteur du terrain ou à celles de moins de 1,20 m lorsque la surface concernée est supérieure à 500 m².

Art. 5 : est soumis à l'obligation du permis de bâtir toute modification importante apportée aux constructions et installations suivantes :

- o La transformation de l'aspect extérieur : modification de façades et de toitures, de couleurs, de matériaux, ... ;
- o La modification ou le remplacement de parties portantes d'une construction (murs, appuis, toits, charpentes, ...);
- o Le changement d'affectation.

Les travaux ne doivent pas débuter avant la délivrance du permis de bâtir, sans quoi l'Autorité cantonale et/ou communale peut demander la remise en état conforme du bien avec paiement d'une amende. Toute personne peut être renseignée auprès du secrétariat communal (032 436 10 70) ou commune@courrendlin.ch.

Le guichet virtuel du site de courrendlin www.courrendlin.ch/guichetvirtuel peut également vous être utile.

Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

La Municipalité rappelle aux citoyens qu'ils sont invités à tailler leurs arbres, buissons et haies vives le long des routes publiques jusqu'au **30 avril 2017**, conformément aux directives des articles 58, 68 et 74 de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER).

Les prescriptions peuvent être consultées dans le Journal officiel.

Le Conseil municipal

Collecte de ramassage 2017

Papier/Carton : 9 mars / 8 juin / 14 septembre / 7 décembre

Objets encombrants : 6 avril / 6 juillet / 7 septembre / 26 octobre / 14 décembre

Ferraille : (jeudi) 13 avril / 14 juillet / 15 septembre / 03 novembre / (jeudi) 21 décembre

Dates changées pour la ferraille :

- 13 avril en lieu et place du 14 avril 2017.
- 21 décembre en lieu et place du 22 décembre.

Merci aux citoyens de déposer le matériel à débarrasser de manière correcte sur la chaussée afin de faciliter le travail de l'entreprise Rihs Transport et du Service de voirie communale.

Entretien des gazons

L'utilisation de tondeuses à gazon et autres machines à moteur (tronçonneuses, machines à tailler les haies, etc) est interdite :

LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS

AINSI QUE TOUS LES JOURS OUVRABLES

**ENTRE 12 H ET 13 H
ET À PARTIR DE 20 H**

**LES SAMEDI ET VEILLES DE FÊTES,
À PARTIR DE 18 H**



ACTIVITÉS AUTORISÉES DURANT LES JOURS FÉRIÉS

Pendant les jours fériés officiels, il est interdit de se livrer à un travail ou à une occupation qui cause du bruit ou qui trouble sérieusement la paix dominicale.

Il est rappelé ci-dessous, les activités qu'il est permis d'exercer durant les jours fériés.

Travaux agricoles

- Les travaux agricoles sont autorisés à l'exception de l'épandage de lisier et de fumier ;
- Les séchoirs à herbe qui se trouvent à l'extérieur des localités peuvent fonctionner.

Travaux domestiques

Par définition, le qualificatif « domestique » désigne le ménage et la maison. Les travaux bruyants ou gênants et le caractère régulier de l'activité sont interdits. Les activités suivantes sont donc autorisées :

- L'entretien des jardins ou pelouses est autorisé à condition qu'il n'y ait pas d'utilisation de machines à moteur (tondeuse à gazon, motoculteur, etc.). Le dégagement de fumées et d'odeurs est interdit ;
- Les petits travaux de peinture et de maçonnerie destinés à l'entretien de son propre bâtiment ou de la chose louée, sont autorisés s'ils sont exécutés par le propriétaire ou le locataire et pour autant qu'aucun moteur ne soit utilisé.

Il est notamment interdit

- de scier et fendre du bois ;
- procéder à des déménagements.

Travaux forestiers

Seuls sont autorisés les travaux forestiers qui peuvent s'exécuter sans l'aide d'une machine. Le transport de bois à des fins personnelles est autorisé.

Pour mémoire, voici la liste des jours fériés :

Nouvel-An / 2 janvier / Vendredi-Saint / Lundi de Pâques / 1^{er} mai / Ascension / Lundi de Pentecôte / Fête-Dieu / 23 Juin / 1^{er} août / Assomption / Toussaint / Noël

Déchetterie communale Horaire d'ouverture

ÉTÉ 2017

Du lundi 20 mars au 21 octobre 2017

LUNDI : de 10 h 00 à 12 h 00

MERCREDI : de 16 h 30 à 18 h 30

VENDREDI : de 16 h 30 à 18 h 30

SAMEDI : de 10 h 00 à 12 h 00
de 14 h 00 à 16 h 00

Du nouveau à la Vieille Eglise St Bartelemy pour 2017

Le programme 2017 vient de sortir : quatre expositions et trois concerts-spectacles auront lieu de fin avril à la mi-octobre 2017.

En ce début de saison, les portes du bâtiment vieux de plus de mille ans s'ouvriront du 21 avril au 7 mai pour montrer les « **Fragments de Terre** » de Françoise Crelier. Elle utilise la terre pour donner forme à ses idées qui naissent de sa curiosité face à ce qui l'entoure, ici ou ailleurs.

Vendredi 19 mai, les murs de la Vieille Eglise vont se faire l'écho de la **harpe celtique** interprétée par Christel Nanchen. On pourra y entendre des musiques de danses irlandaises, des mélodies bretonnes ainsi que des balades écossaises traditionnelles et contemporaines.

La **peinture naïve** de Mariette Weber nous fera revenir dans le Jura du 2 au 18 juin, pour y découvrir ses paysages francs-montagnards où coqs et poules prennent leurs aises.

Le samedi 17 juin, la compagnie Apaconté vous emmènera par ses contes, musiques et danses dans le monde des **1001 nuits**. Le programme se poursuivra fin août, tous les détails se trouveront dans le prochain numéro de la Tour.



Les Amis de la Vieille Eglise cherchent de nouveaux membres pour renforcer le comité, alors si vous aimez la peinture, la musique et avez envie que ce lieu vive, n'hésitez pas à prendre contact avec M. Jean-Noël Minger (jnminger@hotmail.com) ou M^{me} Isabelle Plomb Gafner (isabellepb@bluewin.ch)

Ne manquez pas de venir jeter un œil ou tendre l'oreille dans ce magnifique lieu qu'est la Vieille Eglise St Bartelemy lors d'une exposition ou un concert, vous ne serez pas déçu-e(s).

Dans la joie de vous y rencontrer, Isabelle Plomb Gafner

Concert annuel de la Fanfare Municipale et ses cadets

Le samedi 22 avril prochain dès 20 h, la fanfare municipale de Courrendlin a le plaisir de vous convier à son concert annuel qui se déroulera à la halle de gymnastique de Courrendlin.

Dans un premier temps, vous aurez tout loisir d'apprécier les prestations musicales de nos jeunes musiciens. Suite de quoi vous pourrez apprécier notre prestation musicale accompagnée cette année de la Yellow Note, fanfare de Bévillard.

Sous la baguette de notre directeur, M. Biagio Musumeci, nous vous présenterons un programme varié, passant des contrées sauvages de l'ouest américain à la savane africaine.

Venez donc nombreux soutenir la fanfare de votre village. Nous nous réjouissons de vous accueillir et de vous faire partager notre passion pour la musique.

La FMC



Nouvelles du Club des Aînés



Lors de sa dernière assemblée générale, le Club des Aînés de Courrendlin et environs, réuni à Clos Brechon, a pris congé de sa présidente M^{me} Marcelle Charmillot et a nommé pour la remplacer M. Bernard Allimann.

M^{me} Marcelle Charmillot a été remercié pour tout le travail accompli durant ces quelques 8 années passées à la tête du club et elle a été fleurie et vivement applaudie. M. Bernard Allimann s'est dit heureux de reprendre cette présidence d'un club dynamique et plein d'activités.

Les réunions ont toujours lieu le mercredi après-midi de 14 h 30 h à 17 h et tous les amoureux des cartes ou de jeux de sociétés sont les bienvenus.

Renseignements : Chantal Rennwald, 032 435 50 30. Si nécessaire, les bénévoles peuvent venir chercher les personnes intéressées à leur domicile.

Chantal Rennwald, responsable

Slow'Up – Edition 2017

Appel aux sociétés locales et restaurateurs du village

La 9e édition de « l'aggl'o'balade » se déroulera le dimanche 25 juin 2017. C'est le moment pour toute la population de réserver cette date.

Une séance préparatoire aura lieu le

**Mardi 2 mai 2017 à 18 h 30
au restaurant de la croix à rebeuvelier.**

Les sociétés et restaurateurs qui n'auraient pas reçu l'invitation et qui souhaitent tenir un stand lors de cette manifestation sont invités à participer à cette rencontre.

Il s'agira d'annoncer votre participation à :

- L'Administration communale : 032 436 10 70.
- M. Jürg Furrer, responsable de l'animation sur le site de Courrendlin : 032 435 55 31.

Le Comité du Slow'Up vous attend nombreuses et nombreux sur les stands dans le secteur des écoles à Courrendlin.

Jürg Furrer, responsable section Courrendlin

Commune bourgeoise

Bois de feu

La commune bourgeoise met en vente du bois de feu

Tarifs: Stère pris en forêt: Fr. 70.-
Stère sec pris au hangar: Fr. 90.-

Contact: Bourgeoisie communale, tél. 032 435 69 84
ou M. Frédéric Schaffter, garde-forestier,
natel 079 425 31 81

Fête des mères

La Commission Culture, Sport et Jeunesse organise la traditionnelle fête des mères

**Samedi 13 mai 2017
11.00 heures**

devant le magasin Mini-Marché

Avec compagnie musicale de l'Ensemble des cadets de la Fanfare municipale.

Un apéritif sera servi après la partie officielle.

Bibliobus Médiathèque

Programme de stationnement à Courrendlin en 2017

Mercredi de 17h à 20h dans le secteur des écoles

www.bibliobus.ch

18 janvier	19 avril	16 août	8 novembre
1 ^{er} février	3 mai	30 août	22 novembre
15 février	17 mai	13 septembre	6 décembre
1 ^{er} mars	31 mai	27 septembre	20 décembre
15 mars	14 juin	11 octobre	
29 mars	28 juin	25 octobre	

Médaillés de la Fanfare Municipale de Courrendlin



La FMC tient à vous présenter fièrement nos médaillés 2017.

Ainsi, cette année c'est en famille que se fête les années musicales!

Nous tenons à remercier chaleureusement Catherine et Christophe Cuttat, respectivement 25 et 35 ans de musique à leur actif, pour leur longévité au sein de notre fanfare, et leur souhaitons encore de belles années musicales devant eux!

La FMC

Chasse aux œufs de paques en famille



Le Comité Horizon Courrend'culture organise sa traditionnelle chasse aux œufs

Lundi 17 avril 2017
départ dès 10 heures (jusqu'à 10 h 45)

Venez nombreux exercer vos talents d'explorateurs à la traditionnelle chasse de Pâques de l'association Horizon !

Pour que cette matinée se déroule dans les meilleures conditions, il est important que chaque enfant soit accompagné d'un adulte. (Un adulte peut accompagner plusieurs enfants !)

Une promenade (à l'intérieur du village) de 30 min environ est au programme. Elle sera agrémentée de différents postes. Il faut donc compter au moins une heure pour exécuter le parcours dans son intégralité.

Possibilité de prendre l'apéritif sur place. Un pique-nique canadien réunira ceux qui le souhaitent.

Rendez-vous : local d'Horizon, devant l'église

Participation : Fr. 5.- / enfant
Fr. 3.- / enfant – membre, à payer sur place.

EN CAS DE TRÈS MAUVAIS TEMPS, LA CHASSE EST ANNULÉE !

Consultez notre site : www.horizonculture.ch

Le Comité d'Horizon Courrend'culture

Bulletin d'inscription est à retourner jusqu'au 30 mars à Natacha Broquet, Rue Es Crès 17, 2830 Courrendlin. Inscription possible par courriel (na.broquet@bluewin.ch)

Nom et prénom de chaque enfant : _____

Signature du représentant légal : _____

Messes pour la paroisse de Courrendlin

Paroisse	Lieux des célébrations	Dates	Heure
Courrendlin	à Courrendlin	02.04.2017	11 h
Courrendlin	à Châtillon	09.04.2017	11 h
Courrendlin	à Courrendlin (Célébration du Pardon)	14.04.2017	10 h
Courrendlin	à Courrendlin (Célébration de la Passion)	14.04.2017	15 h
Courrendlin	à Courrendlin	16.04.2017	10 h
Courrendlin	à Rossemaison	23.04.2017	11 h
Courrendlin	à Courrendlin	30.04.2017	11 h
Courrendlin	à Vellerat	06.05.2017	18 h
Courrendlin	à Châtillon	07.05.2017	11 h
Courrendlin	à Courrendlin	14.05.2017	11 h
Courrendlin	à Courrendlin (Première Communion)	21.05.2017	09 h 30
Courrendlin	à Rossemaison	21.05.2017	11 h
Courrendlin	à Courrendlin	28.05.2017	11 h
Courrendlin	à Châtillon	04.06.2017	11 h
Courrendlin	à Courrendlin	11.06.2017	11 h
Courrendlin	à Rossemaison	18.06.2017	11 h
Courrendlin	à Courrendlin	25.06.2017	11 h

Infos

INFORMATIONS COMMUNALES

Calendrier des manifestations

Avril

17 Avril

Chasse aux œufs, horizon culture

Au village

22 Avril

Concert annuel de la fanfare municipale

Halle de gymnastique

Mai

9 Mai

Séance d'information du comité de fusion

Halle de gymnastique

13 Mai

Fête des mères, commission culture, sport et jeunesse

Devant mini marché pam

22 Mai

Don du sang, comité du don du sang

Halle de gymnastique

Juin

17-18 Juin

Spectacle de danse, impulstudio – marylène kohler

Halle de gymnastique

25 Juin

Slow up

Comité du slow up

Secteur des écoles

Août

4-5-6 Août

Fête du village, comité d'organisation

Secteur des écoles

21 Août

Don du sang, comité du don du sang

Halle de gymnastique

Etat civil...

Carnet rose

Bienvenue à ces magnifiques bébés et sincères félicitations aux heureux parents !

Ewodo Kevin, né le 12.10.2016

Fils de Laurent et Yvette Ewodo née Abondo Minkoulou

Guedes Pinto Diego, né le 26.10.2016

Fils de Diogo Manuel Leite Pinto et Pinto Bruna Guedes Carneiro

Da Cuhna Soraya, née le 2.11.2016

Fille de Alexandre Manuel Loureiro da Cuhna et Andreia Carina Ferreira Costa da Cuhna

Péquignot Olivia, née le 3.11.2016

Fille de Lionel et Christine Péquignot née Loutenbach

Essounani Noham, né le 24.11.2016

Fils de Khalid et Amina Essounani née Grefi

Girod Maxime, né le 8.12.2016

Fils de Xavier et Aurore Girod née Monnerat

Fluri Théa, née le 16.12.2016

Fille de Sébastien et Rosalie Fluri née Queloz

Hänni Elya, née le 28.12.2016

Fille de Hänni Julien et Julie Tobler

Steiner Aliyah, née le 02.01.2017

Fille de Ludovic Steiner et Asmaa Fourad

Casteleiro Océane, née le 16.01.2017

Fille de Sonia Casteleiro



Avis à la population

M. Gérard Métille, Maire, se tient à disposition des personnes qui souhaitent s'entretenir avec lui.

Pour convenir d'un rendez-vous, prière de s'adresser au secrétariat communal
tél. 032 436 10 70.



Visitez le site internet
de la Municipalité

www.courrendlin.ch

Félicitations aux heureux mariés

17.12.2016 M. et M^{me} Georges Lachat et Pierrette Cattin

14.01.2017 M. et M^{me} David et Jeannine Donadei
née Meyer

14.01.2017 M. et M^{me} Corentin et Charlotte Morel
née Schlumpf

30.01.2017 M. et M^{me} Omer et Kedija Abdusalam



Ils nous ont quittés

04.11.2016 M. Rohner Yves

07.11.2016 M. Montavon Jacky

09.11.2016 M. Willemin Jean

26.11.2016 M. Luraschi Fredy

22.12.2016 M^{me} Cramatte Marie

24.01.2017 M. Bougandoura Abdelkader

27.01.2017 M^{me} Santos Yañes Marlyse



PROCHAINE PARUTION: juin 2017